

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2022100002	20/12/2022

Référence de la décision : A/PM/2022-12-037

Délivrance d'un agrément en tant qu'organisme de formation à SNCF Voyageurs - Oui Académie :

A été délivré, à la société SNCF Voyageurs - Oui Académie un agrément en tant qu'organisme de formation afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire suivantes :

- Tâche G : Assurer la sécurité d'un train, ou d'un convoi du gestionnaire de l'infrastructure ;
- Tâche H : Commander un manœuvre ;
- Tâche I : Utiliser des installations de sécurité simple ;
- Tâche J : Appliquer les règles de freinage et de composition des trains, ou des convois du gestionnaire d'infrastructure ;
- Tâche K : Réaliser un essai de frein ;

Cet agrément est valable jusqu'au 19 décembre 2027 dans les conditions contenues dans la décision.